

DÉLIBÉRATION N° CB 18-12 DU 9 OCTOBRE 2018

relative à l'élection du vice-président de la commission relative au littoral
et au milieu marin.

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L213-8 du code de l'environnement,

Vu l'article D213-22 du code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 17-15 du 6 décembre 2017,

Vu le dossier du comité de bassin du 9 octobre 2018.

DÉLIBÈRE

Article unique

Est élu vice-président de la commission relative au littoral et au milieu marin :

Christophe LEVEQUE

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Patricia BLANC

**Le Président
du comité de bassin**



François SAUVADET